

**DELIBERATION N° 21\_04\_02**

**Assemblée Générale du 29 avril 2021**

**OBJET : Affectation du résultat 2020**

**Vu** le Règlement Européen n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

**Vu** la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

**Vu** l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

**Vu** la délibération n° 21\_04\_01 relative à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2020 qui ne fait apparaître aucun besoin de financement de la section d'investissement,

**Considérant** qu'au regard des règles de la comptabilité publique, l'affectation d'un résultat excédentaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique,

**Considérant** qu'il y a donc lieu de délibérer pour affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 à l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

**DECIDE :**

**Article 1er :**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 présente un excédent de **1 733 532.92 €** et aucun besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde de clôture de la section d'investissement 2020 présente un excédent de **19 802,50 €** qui sera reporté en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.*

La Présidente en exercice,

Carole Delga

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :**

**Et publication ou notification le :**

**Copie pour exécution :** Paierie Régionale Occitanie

EUROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE  
GECT  
El Centre del món  
35 Boulevard Saint-Assiscle  
CS 323032  
66011 PERPIGNAN CEDEX  
SIRET 130 007 511 00038

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7